LA RÉPONSE FÉMINISTE AU COVID19

En tant qu'organisations et activistes féministes travaillant au sein de mouvements mondiaux centrés sur les droits de l'homme, le développement durable, la justice économique et sociale, nous nous sommes réunies pour définir les principes clés d'une reprise résiliente face à l'actuelle pandémie mondiale, trouver des réponses et encourager l'action collective des féministes du monde entier.

La crise actuelle

La pandémie du COVID-19* est en train de bouleverser les économies, de modifier les schémas de mobilité, de perturber les réseaux sociaux, de transformer les lieux de travail, les économies formelles et informelles, de redéfinir le concept d'emploi essentiel et le profil de ceux qui l'exercent. Les mesures apportées dans les domaines de la santé publique et de la sécurité ont des répercussions profondes, elles peuvent amplifier les crises humanitaires, sociales, économiques et politiques actuelles. Elles reflètent les injustices et les inégalités structurelles profondément enracinées dans nos sociétés et systèmes qui prospèrent sur l'exclusion, engendrent la domination des entreprises, la concentration des richesses et exploitent la majeure partie de la population, et plus particulièrement les classes les plus marginalisées et les plus démunies politiquement.

Mais certaines mesures mises en place pour faire face à ces crises interdépendantes menacent profondément les droits de l'homme et la démocratie. Dans de nombreux pays, les forces militaires et policières appliquent brutalement des couvre-feux et des mesures d'interdiction, en ciblant souvent de manière très cruelle les groupes les plus marginalisés. Les pays mettent en place ou envisagent de renforcer la surveillance numérique, ce qui peut avoir des conséquences à long terme sur le droit à la vie privée, à l'information, mais aussi sur la liberté d'expression et les droits associatifs. D'autres mesures se concentrent sur le renflouement des entreprises plutôt que sur l'aide aux plus démunis. Dans l'ensemble, on peut observer que la solidarité multilatérale fait défaut.

Cependant, certains pays ont réagi rapidement à cette crise en renforçant les mesures de protection sociale, en élargissant l'accès aux soins de santé, en garantissant les revenus. On a aussi pu constater une réorientation globale des emplois considérés comme essentiels. Dans le monde entier, on reconnait désormais le rôle vital du personnel urgentiste, des agents en charge de la collecte des ordures et du nettoyage de nos villes. Ces mesures sont profondément en accord avec l'analyse féministe et la défense des droits fondamentaux des femmes pour faire respecter les droits de l'homme et promouvoir l'égalité des sexes. Plus que jamais, notre réponse politique et stratégique doit être guidée par des principes féministes.

^{*}Le COVID-19 est la maladie infectieuse causée par le nouveau coronavirus, le SARS-CoV-2, encore inconnu avant décembre 2019. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la page suivante : https://www.who.int/news-room/qa-detail/qa-coronaviruses.







LES PRINCIPES CLÉS DE LA RÉPONSE FÉMINISTE AU COVID-19

La promotion, la protection et l'accomplissement des droits de l'homme et de l'égalité des sexes sont des éléments transversaux à tous ces principes. Les droits de l'homme et leurs principes fondamentaux, notamment les principes d'universalité, d'inaliénabilité, d'interdépendance, d'indivisibilité, d'égalité, de non-discrimination, de non-dérogation et de responsabilité, doivent guider chaque action entreprise pour lutter contre le COVID-19. Cela inclut les droits collectifs, comme les droits des peuples indigènes, des populations migrantes, déplacées et réfugiées, mais aussi les droits des travailleurs. Si la restriction de certains droits peut être justifiée dans un tel contexte d'urgence sanitaire, ces mesures doivent être nécessaires. Elles doivent être appliquées proportionnellement aux risques actuels, de manière non discriminatoire et limitée. La crise actuelle ne doit pas être utilisée pour promouvoir la stigmatisation, la discrimination et les discours de haine, pour faire taire les voix dissidentes, les protestations, pour porter atteinte aux défenseurs des droits de l'homme, de l'environnement et des femmes, ou pour compromettre l'exercice d'autres droits, comme la liberté sexuelle et génésique. Les mesures de lutte contre le COVID-19 doivent se faire dans le respect de tous les genres et faire progresser l'égalité des sexes, elles doivent garantir les droits des femmes reconnus dans les traités et accords internationaux.

1

Les mesures de lutte contre le COVID-19 doivent se concentrer sur le bien-être de tous

Toute mesure visant à atténuer les effets du COVID-19 doit être centrée sur le bienêtre de tous, tant au niveau individuel que collectif. Ces mesures doivent prendre en considération les formes multidimensionnelles et croisées d'inégalités, de discrimination et de marginalisation qui exposent certains groupes de personnes à un risque accru. Elles doivent inclure :

• La reconnaissance des discriminations multiples (fondées notamment sur l'âge, la race, l'origine ethnique, la situation économique, le statut géographique, la religion, l'indigénéité, le statut migratoire, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression et les caractéristiques sexuelles) pouvant accroître l'impact de la pandémie COVID-19 sur certaines populations et communautés; le fait que les femmes, les hommes et les personnes d'autres genres au sein de ces groupes auront des expériences et des besoins différents. Nous devons donc élaborer des stratégies qui permettront d'atténuer ces discriminations et de répondre aux besoins de chacun.









- La collecte et l'analyse de données ventilées afin que les décideurs puissent, à tous les niveaux, prendre des mesures proactives pour hiérarchiser et cibler les mesures d'atténuation et d'intervention sur les personnes les plus touchées et les plus exposées au risque d'infection et de mortalité. Toute mesure visant à atténuer les effets du COVID-19 devrait être centrée sur le bien-être des personnes, tant au niveau individuel que collectif.
- Renforcer et étendre les systèmes de protection sociale pour y inclure l'économie informelle, les microentreprises, les travailleurs indépendants, et plus particulièrement les personnes les plus précaires, que ce soit dans le domaine des services, comme les services domestiques, les soins médicaux ou les travailleurs et travailleuses du sexe, afin de garantir que tout le monde ait accès à un revenu de base universel, aux congés payés, à la nourriture et aux services de soins.
- Des actions spécifiques permettant d'identifier, de protéger les droits et de répondre aux besoins des communautés marginalisées et exclues, comme les personnes handicapées, les minorités raciales ou ethniques, les populations autochtones, les personnes déplacées, les réfugiés, les migrants, les personnes âgées, les personnes LGBTI, les personnes vivant avec le VIH/sida et celles touchées par la pauvreté, mais aussi les personnes en détention ou dans tout type de cadre institutionnel.
- Des actions qui permettent de faire face à la montée de la xénophobie et du racisme, mais aussi de minimiser les discours qui alimentent la discrimination et la peur afin de politiser cette pandémie. Grâce à ces actions, nous pourrons nous assurer que les mesures prises pour lutter contre le COVID-19 ne provoquent pas la violence ou la discrimination d'une certaine partie de la population.
- Des actions spécifiques permettant de garantir le droit à l'information, notamment en veillant à ce que les informations sur la pandémie soient disponibles dans différentes langues, dans différents formats accessibles aux personnes handicapées, aux analphabètes et aux personnes qui n'ont pas accès aux espaces numériques, tout en garantissant l'accès le plus large possible à Internet.

Les mesures prises face au COVID-19 doivent protéger la santé et la sécurité de tous, mais aussi les droits sexuels et génésiques des personnes

Il ne peut y avoir de réponse efficace à une crise sanitaire publique qui ne soit pas centrée sur l'égalité des sexes et vice versa. Nous assistons à des atteintes aux droits des femmes, des filles et des personnes au genre non conforme qui voient leur accès à l'avortement, à une éducation sexuelle exhaustive et à des traitements de réattribution sexuelle restreints. On constate aussi que les restrictions de mouvement et/ou les mesures d'isolement social sans filets de sécurité et de soutien adéquats ont augmenté la charge de travail des services d'assistance aux femmes et ont entraîné une augmentation des violences domestiques, des violences entre partenaires intimes et autres formes de violence sexiste dans le monde entier. Les actions suggérées sont les suivantes:









- Fournir au personnel urgentiste, aux soignants et aux travailleurs essentiels, dont 70 % sont des femmes, des équipements de protection de qualité, comme des produits d'hygiène menstruelle, un soutien psychosocial, des services de garde d'enfants et répondre à leurs besoins immédiats, afin de les aider dans leur travail.
- Garantir un accès ininterrompu aux services de santé sexuelle et génésique, comme l'avortement et les soins de réattribution sexuelle; prendre les mesures nécessaires pour simplifier l'accès aux soins, aux tests de dépistage des IST, aux contraceptifs et aux pilules abortives en les proposant en vente libre; élargir l'accès aux sages-femmes et aux soins de santé maternelle à domicile et s'abstenir de mettre en place des stratégies de prévention contre le COVID-19 qui ne sont pas fondées sur des preuves concrètes et qui pourraient causer davantage de problèmes.
- Éliminer les participations forfaitaires et augmenter les investissements immédiats dans les systèmes de santé publique afin de proposer des services complets, de qualité, disponibles, acceptables et accessibles, en particulier aux communautés les plus menacées par la pandémie, et contribuer à faciliter les améliorations à long terme des infrastructures de santé, mais aussi la qualité et l'accessibilité des soins.
- Garantir l'accès au meilleur état de santé physique et mentale possible, notamment en permettant aux populations très isolées d'avoir accès à des soins autoadministrés.
- S'acquitter des obligations de financement envers les agences des Nations unies en préservant à tout moment l'information, l'accès et les droits aux services de santé comme les services de santé sexuelle et génésique et en prenant des mesures efficaces face aux violences sexistes.
- Veiller à ce que les femmes et les jeunes filles bénéficient du soutien et de la protection dont elles ont besoin pour agir contre toute forme d'injustice, et prendre rapidement des mesures pour prévenir les violations de leurs droits déjà constatées dans le cadre d'autres crises sanitaires (augmentation des violences sexistes, des mariages d'enfants, des mariages précoces ou forcés et de l'abandon scolaire).
- Développer, financer et maintenir les services essentiels comme les systèmes et mécanismes d'assistance permettant de signaler toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, les violences domestiques ou toute autre forme de violence sexiste, et d'y répondre, notamment par des campagnes de sensibilisation visant à mettre en évidence les services d'assistance téléphonique, les centres de crise, les refuges et les services d'assistance juridique; en particulier dans des contextes de militarisation et de conflits.
- Inciter les hommes et les garçons à remettre en question certaines attitudes, certains stéréotypes, certaines normes sociales et autres inégalités issues du patriarcat, notamment par des mesures visant à redistribuer les tâches domestiques et les soins non rémunérés, des campagnes de sensibilisation, des programmes d'intervention et des campagnes de responsabilisation communautaire.











Les mesures prises face au COVID-19 doivent promouvoir un changement de paradigme global, en s'appuyant sur un financement adéquat et équitable

Les mesures de réponse au COVID-19 doivent s'attaquer aux injustices et aux inégalités structurelles sur le plan macroéconomique, financier et commercial. Ces changements doivent définir le cadre d'un nouvel ordre mondial post-COVID qui permettra de renforcer une coopération internationale fondée sur les droits de l'homme, le bien-être, le développement durable, des conditions de travail décentes et l'égalité des sexes, en reconnaissant, valorisant, réduisant et redistribuant de toute urgence les tâches domestiques et de soin non rémunérées. Durant cette pandémie du COVID-19, il est important que les pays développés remplissent leurs obligations dans le cadre de multiples procédures internationales des Nations unies (financement pour le développement, CCNUCC et objectifs de développement durable) afin de soutenir financièrement les pays en développement et de mener les actions urgentes. Les pays développés devraient s'engager clairement à augmenter d'urgence les dispositions financières sous la forme de subventions. Ces actions doivent comprendre:

- Des taxes spéciales sur les opérations financières, sur les transactions de devises et sur les transactions financières spéculatives à court terme, mais aussi sur la concentration des richesses, afin de mobiliser les ressources publiques nécessaires pour faire face aux crises actuelles. Les gouvernements devraient mettre fin à l'accaparement de la sphère publique par les entreprises au moyen de réglementations et de mesures fiscales.
- L'annulation de la dette souveraine des pays en développement afin de créer un espace fiscal pour des réponses d'urgence immédiates.
- Réduire et réorienter les budgets militaires nationaux et mondiaux afin de générer les ressources nécessaires pour faire face à la pandémie du COVID-19.
- La suspension des accords de commerce et d'investissement bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux en raison de la pression qu'ils exercent pour minimiser la capacité des États à réglementer le monde des affaires et protéger l'intérêt public au moyen de clauses de réglementation des différends entre investisseurs et États. Tout ceci empêche de garantir les droits des travailleurs, la protection de notre environnement et la santé des personnes.
- Exiger que les instituts financiers internationaux et régionaux comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international répondent aux besoins de liquidités des pays en octroyant des subventions qui visent le bien-être social national et l'apport de biens et services publics et non pas des prêts, qui devront, une fois de plus, être remboursés et qui ne seront accordés qu'en échange de nouvelles mesures d'austérité.
- Interdire le lobbying des entreprises et leur influence excessive sur les réponses des gouvernements au COVID-19, mais aussi contrôler et limiter l'augmentation des prix. Veiller à ce que les mesures de relance économique soient axées sur l'aide au bien-être des personnes, en particulier les plus marginalisées et les plus exposées, plutôt que sur le sauvetage des grandes entreprises.
- Apporter un financement direct aux organisations et mouvements féministes, communautaires, aux centres d'aide aux jeunes et à la défense du droit des femmes qui répondent de manière adéquate aux besoins de leurs communautés, et pas seulement aux gouvernements et aux agences des Nations unies.









Le fondement même de notre contrat social implique que le gouvernement sert la volonté du peuple, et cela doit se traduire par des mesures concrètes pour permettre une démocratie participative où les personnes ayant moins de pouvoir peuvent demander des comptes aux plus puissants. Même en cas d'urgence ou de crise, les droits démocratiques des citoyens, comme la transparence et la responsabilité, le droit à l'information et à la libre expression de leurs opinions, ne peuvent être violés ou restreints. Pendant la crise du COVID-19, la communauté internationale ne doit montrer aucune tolérance pour les restrictions et les réglementations qui ne sont pas proportionnées et efficaces pour faire face à la pandémie, qui amenuisent les droits de l'homme, les droits démocratiques et les libertés individuelles, qui établissent ou consolident des régimes autoritaires et qui sont appliquées avec autorité. Elles doivent inclure:

- Toutes les mesures d'urgence proportionnées et efficaces qui visent à suspendre les procédures normales doivent être accompagnées de délais, de principes clairs et détaillés, et accorder la possibilité d'un recours clair au cas où elles violeraient clairement les droits des personnes.
- La protection du processus d'élection démocratique et des structures de santé publique en adaptant et en réformant la loi électorale, mais aussi les procédures de vote afin de mettre en place un processus de vote à 100 % en ligne, tout en garantissant des élections transparentes, exemptes de toute corruption et de toute coercition.
- L'implication des communautés, en particulier les plus touchées, les mouvements sociaux, les organisations non gouvernementales, les autorités locales et les universitaires, les organisations féminines et féministes pour les inviter à élaborer des réponses immédiates et à documenter les enseignements tirés de l'adoption d'une approche intersectionnelle afin de les appliquer aux crises et urgences à venir.

Les mesures prises face au COVID-19 doivent promouvoir une transition juste et équitable pour les populations et la planète

Les mesures prises face au COVID-19 doivent être un acompte sur une transition juste et équitable vers une planète équitable et saine. L'avenir post-COVID ne doit pas être un retour à un système économique néo-libéral patriarcal générant de fortes émissions de carbone. Une transition juste et équitable nous obligera à nous tourner vers la décarbonisation, le passage d'un système de privatisation et de marchandisation des ressources vers une économie régénérative, durable, coopérative et collective. Une transition juste et équitable ne peut pas uniquement se concentrer sur les secteurs du pétrole et miniers, elle doit inclure les travailleurs affectés à travers le monde et ceux dont les moyens de subsistance ont déjà été perturbés par le changement climatique, ce qui inclut souvent les femmes travaillant dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture et des soins médicaux. Ce sont ces mêmes communautés qui risquent de perdre leurs revenus et leur travail à cause du COVID-19, ou qui sont obligées de continuer à travailler, en mettant en péril leur santé. Ces actions doivent comprendre :

 Le désinvestissement des complexes d'extraction et des complexes militaroindustriels et l'investissement dans les biens sociaux et publics, ainsi que dans les services essentiels, comme les services de santé publique et le personnel urgentiste.







- Arrêter ou imposer des moratoires sur les projets qui sont nuisibles à l'environnement ou qui risquent de porter préjudice aux populations autochtones ou de provoquer le déplacement des communautés locales.
- Renforcer, mettre en œuvre et appliquer des lois et réglementations environnementales qui contrôlent le niveau de pollution atmosphérique industrielle, car celle-ci a une incidence majeure sur le développement de maladies respiratoires dans les régions à faibles revenus.
- Promouvoir la santé publique par le biais d'économies locales axées sur des systèmes alimentaires durables et des systèmes d'énergie renouvelable décentralisés et appartenant aux communautés.

Les mesures prises face au COVID-19 doivent être guidées par la coopération, le multilatéralisme et la justice mondiale

Une réponse multilatérale ambitieuse doit être fondée sur les principes des droits de l'homme, de la responsabilité historique, de la responsabilisation, de la coopération internationale et de la solidarité - en travaillant tous pour faire face à une crise qui ne connaît pas de frontières. L'ONU devrait jouer un rôle fondamental pour assurer des réponses coordonnées et faire en sorte que chaque pays ait une voix égale dans les prises de décision. L'ONU devrait promouvoir la transparence et s'impliquer davantage dans le traitement des problèmes systémiques transfrontaliers et interconnectés comme le changement climatique, la paix entre les peuples et l'égalité des sexes dans une période d'urgence sanitaire comme celle que nous vivons actuellement. Les objectifs de développement durable, le respect du droit au développement et des droits de l'homme devraient être à la base de cette démarche. Plus particulièrement, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) doit promouvoir une réponse coordonnée, stratégique, équitable et fondée sur les droits de l'homme face au COVID-19. La démagogie politique et le transfert des responsabilités ne doivent pas mettre en péril le financement de l'OMS et mettre en doute sa capacité à lutter contre cette pandémie. En outre, des organisations telles que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sont nécessaires pour préserver les droits de l'homme dans un tel contexte et mettre en évidence les abus, les réponses nationales confuses, changeantes ou trop souvent autoritaires, militarisées et non planifiées. Pour cela, nous devons :

- Veiller à ce que les agences de l'ONU, les organes conventionnels et leurs États membres, respectent les principes clés de l'ONU : le maintien de la paix, les droits de l'homme, la justice et le progrès social, car ce sont des leviers essentiels pour répondre aux crises comme celle du COVID-19.
- Renforcer et tenir l'ONU responsable d'un engagement transparent, cohérent et équitable avec les observateurs et la société civile.
- Appeler à la tenue d'un sommet international sur la reconstruction économique et la réforme systémique sous l'égide de l'ONU, afin d'aborder de manière globale les impacts des crises à plusieurs niveaux.





